ARRETE MUNICIPAL n° 2024-062
portant règlementation de la circulation

Le Maire de la commune Le Mené

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Considérant les travaux de déploiement du réseau de fibre optique sur les communes déléguées de Saint-Jacut du Mené, Langourla (tirage et raccordement de la fibre optique, remplacement, renforcement, recalage et implantation de poteaux), par l'entreprise Euro Réseaux (rue des charmes, 89100 Sens) à compter du 19 février 2024 et pour une durée de 30 jours ;
Considérant la demande de l'entreprise Euro Réseaux (rue des charmes, 89100 Sens) ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
-Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Les voies communales de Saint-Jacut du Mené, Langourla (réseau routier communal en intégralité, ainsi que les portions de routes départementales en agglomération), au droit de l'emprise des travaux susmentionnés, feront l'objet d'un rétrécissement de la chaussée, avec interdiction de stationnement sur l'emprise du chantier et vitesse limitée à 30 km/h, pendant le temps des travaux qui se dérouleront entre le 19 février 2024 et le 22 mars 2024.
Si nécessaire, un alternat manuel (géré par panneaux B15/C18) sera mis en place.

Article 2. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise Euro Réseaux.

Article 3. M. le Commandant de gendarmerie, M. Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES (3 contour de la Motte – 35000 RENNES), dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte publié sur le site internet de la Mairie Le Mené le ...13/02/2024...

Le 12 février 2024

Le Maire,
Gérard DABOUDET

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)